

FICHE UTILISATEUR

ACTUALISATION DES VALEURS POUR LE CALCUL DES LOYERS ET DES ASSIETTES DE SUBVENTION

Chaque année, les valeurs de référence pour le calcul des loyers maximums et des assiettes de subventions évoluent. Dans l'application SPLS-GALION, ces valeurs de référence sont gérées par aides via les barèmes. En 2022, on distingue les barèmes suivants :

- Pour l'offre nouvelle, l'accession, les études, les aires GDV et la démolition :
 - Barème 2022_Métropole hors Corse
 - Barème 2022_Corse
 - Barème 2022_Guadeloupe*
 - Barème 2022_Guyane*
 - Barème 2022_La Réunion*
 - Barème 2022_Martinique*
 - Barème 2022_Mayotte*

- Pour la réhabilitation et le LLS Complémentaire (PALULOS et PALULOS Communale) :
 - Barème PALULOS_Métropole hors Corse
 - Barème PALULOS_Corse

- Un barème fictif en attendant l'ouverture de gestion :
 - Barème fictif pour programmation par MAD

Avant chaque instruction de dossier, l'instructeur doit donc vérifier le barème utilisé. Si le barème n'est pas correct, il devra le modifier et suivre cette procédure.

Si le barème utilisé n'est pas celui de l'année en cours, les calculs effectués, notamment l'assiette de subvention, seront faux. La décision devra être annulée.

* SPLS-GALION n'est déployé dans les départements d'outre-mer que pour l'offre nouvelle

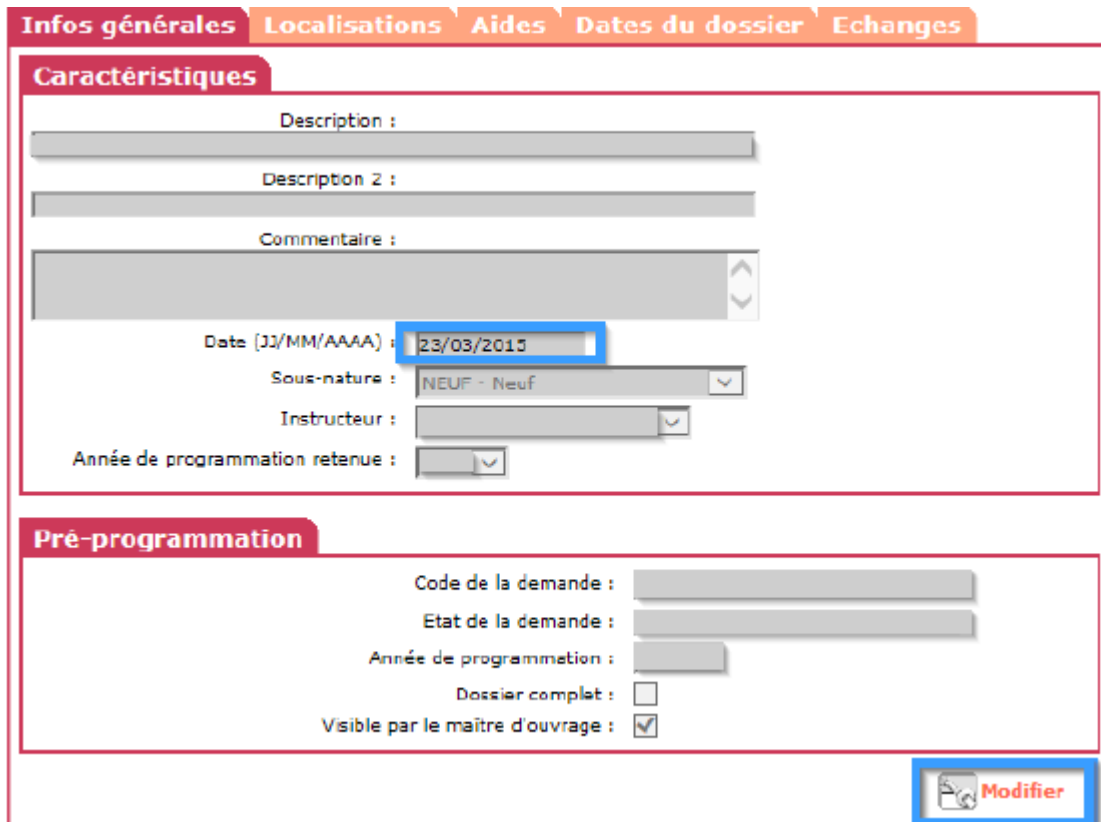
SOMMAIRE

1.	CHANGER LA DATE DU DOSSIER.....	2
2.	VÉRIFIER LE BARÈME.....	2

1. CHANGER LA DATE DU DOSSIER

Profil : Instructeur Local État ou Instructeur Local Délégué

➤ Menu « Instruction » - Rubrique « Gestion des dossiers » - Onglet « Infos générales »



Infos générales Localisations Aides Dates du dossier Echanges

Caractéristiques

Description :

Description 2 :

Commentaire :

Date (JJ/MM/AAAA) :

Sous-nature :

Instructeur :

Année de programmation retenue :

Pré-programmation


Code de la demande :

Etat de la demande :

Année de programmation :

Dossier complet :

Visible par le maître d'ouvrage :



Cliquer sur « Modifier »

Saisir la date du jour dans le champ « Date (JJ/MM/AAAA) »

Cliquer sur Enregistrer

Un message vous informe que le dossier a été modifié.

Consultation d'un dossier

i Information(s) :
• Le dossier de financement a été modifié.

2. VÉRIFIER LE BARÈME

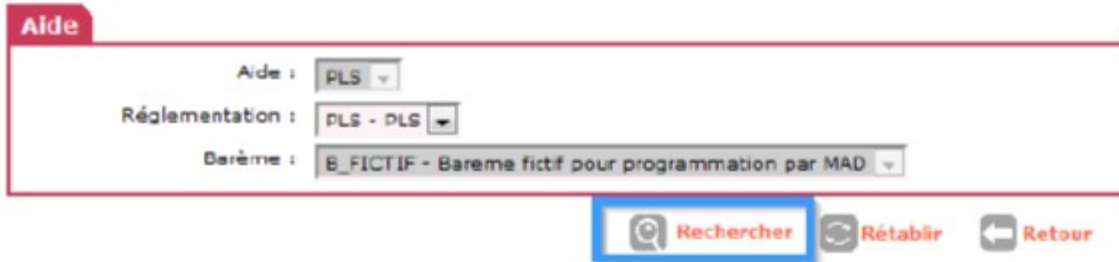
➤ Menu « Instruction » - Rubrique « Gestion des dossiers » - Onglet « Aides »

Vérifier le barème :

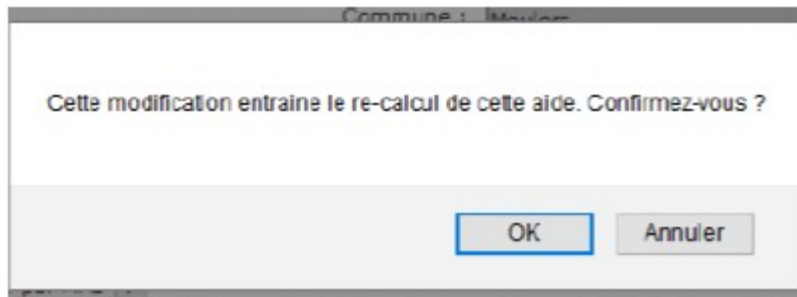
- Il correspond à la bonne année et au bon périmètre géographique, alors il est conforme, alors continuer l'instruction.

- Il ne correspond à la bonne année, ni au périmètre géographique ou est fictif, alors modifier le barème de la manière suivante :

 1. Cliquer sur devant le barème erroné
 2. Cliquer sur « Rechercher »



3. Sélectionner le barème souhaité
4. Cliquer sur « Enregistrer »
5. Un message de confirmation apparaît :



6. Cliquer sur « OK »
7. Un message vous informe que l'aide du dossier a été modifiée :

Consultation/Modification des aides d'un dossier

- i** Information(s) :
 - L'aide du dossier de financement a été modifiée.